

# Landes : le préjudice d'anxiété des amiantés de Gascogne Papier reconnu par les Prud'hommes

SUD OUEST



*Le collectif des amiantés devant le Conseil des prud'hommes, en novembre. ©ARCHIVES NICOLAS LE LIÈVRE*

20 anciens salariés de Gascogne Papier et un ex-employé d'une entreprise sous-traitante avaient demandé au conseil des Prud'hommes la reconnaissance de leur préjudice d'anxiété. Ils ont eu gain de cause ce vendredi.

Le conseil des Prud'hommes de Mont-de-Marsan s'était laissé une semaine supplémentaire de réflexion dans le dossier Gascogne Papier. Ce vendredi matin, il a pris sa décision concernant cette première demande visant Gascogne : 20 ex-employés obtiennent réparation à hauteur de 6 000 euros chacun. Ils en avaient demandé 15 000 euros. Ils obtiennent par ailleurs également la délivrance d'une attestation d'exposition claire (à l'amiante), nécessaire à la prise en charge de leur suivi médical par l'entreprise.

"Le principe même du préjudice d'anxiété a enfin été reconnu, se réjouit M<sup>e</sup> Maryline Steenkiste, l'avocate du collectif. C'était important pour la prévention. Car il vaut mieux protéger les salariés qu'être condamné. Il fallait faire reconnaître ce principe-là, et si cette procédure peut servir, c'est une bonne chose pour aller vers la fin de l'amiante et autres produits cancérigènes dans l'usine."

Sur le montant des sommes obtenues, pas de déception ou de satisfaction. Le collectif va se réunir dans les prochains jours, quand la décision écrite sera transmise, pour en étudier le détail.

Un délai d'un mois est possible pour faire appel de la décision, pour Gascogne notamment, que nous n'avons pas encore pu joindre.

Cette décision intervient deux jours après celle prise par le tribunal de la sécurité sociale pour Frédéric Duluc. Il a reconnu la faute inexcusable de l'entreprise, mais le salarié de 43 ans n'aura pas pu se réjouir de ce dernier combat mené, "il est décédé dix jours après que l'on a plaidé le dossier, en novembre".

C'est un dossier emblématique car il est le premier actif à mourir de l'amiante, l'un des plus jeunes aussi. Et il est entré fin 1994 dans l'entreprise quand on parlait d'une entreprise devenue propre en 1996", poursuit M<sup>e</sup> Steenkiste. L'entreprise a, là encore, un mois pour faire appel de la décision.